

avril 2019

Ensemble

CAP ou pas CAP ?



Compte rendu de la CAP d'avancement de grade du 21 mars dernier

Retrouvez le détail de nos interventions en CAP et sur le nombre de postes ouverts sur <http://ensemblecftccgcvd.free.fr/thematiques.html#CAP>

Le constat général au sujet de cette CAP

En progrès mais peut mieux faire !

Le discours sur les erreurs de casting que nous tenons depuis plusieurs années semble être doucement entendu...

Au vu des listes retenues par l'administration, nous constatons que les avancements sont plus conformes à nos souhaits d'objectivité et d'équité au sein de la collectivité : on y relève des personnes :

- défendues par diverses organisations syndicales et non plus seulement par un seul syndicat...
- plus nombreuses à présenter un profil en rapport avec le grade concerné...

Des progrès restent nécessaires

1/ à niveau égal, retenir en priorité les critères de l'ancienneté à la ville et de l'âge.

2/ priorité à donner aux lauréats d'examens professionnels quand la réglementation le permet.

Des lauréats d'examens professionnels - depuis 10 ans pour certains ! - sont encore en attente de nomination. Ce n'est pas acceptable !

Nous demandons par ailleurs que l'administration veuille à **étudier plus finement les possibilités réglementaires de nominations des lauréats d'examen professionnels** pour éviter déception et colère comme cela a été le cas au sein de la police Municipale où les 8 lauréats d'examen professionnel que nous avons défendus en priorité n'ont pas pu être nommés pour des raisons légales et réglementaires (voir courrier des ministres concernés) alors que la note de cadrage de la DGARH prévoyait l'ouverture de ces postes et les nominations à la clef...



Encore trop de déceptions sur le nombre de postes ouverts par grade !

Force est de constater que sur des postes non soumis à quota (ingénieur, attaché, rédacteur...par exemple) trop peu de postes ont été ouverts encore cette année... Nombreux sont ceux qui pouvaient prétendre de façon objective à ces grades et se trouvent à nouveau « recalés ».

Notre administration est grande ; le personnel est nombreux ; il serait équitable de ne pas limiter ces avancements à peu de chagrin!

Nous sollicitons expressément l'administration pour que la CAP qui aura lieu fin 2019 et sera la dernière du mandat soit **beaucoup plus généreuse en terme de postes ouverts** et puisse ainsi récompenser des agents et cadres qui, pour certains, attendent depuis près de 10 ans, non pas faute de reconnaissance mais faute de postes en nombre suffisant.

Des CAP peu attractives et peu généreuses, telles que nous les connaissons depuis un certain temps, amènent **les agents à s'orienter vers la mobilité externe sur des collectivités territoriales plus attractives**.

Il faut aussi prendre en compte les entretiens professionnels et en utiliser les conclusions pour les avancements en CAP. Elles doivent représenter un critère pris en compte par l'administration car de nombreux agents soulèvent la question : *"une fois que les entretiens sont réalisés, à quoi servent-ils ? "*. **Ces entretiens doivent avoir du sens et être reconnus** car ils représentent du temps, des échanges, des objectifs fixés, des pistes d'évolution, des perspectives.....

Il serait bien que l'administration ne raisonne pas qu'en terme de masse salariale à contenir mais voit dans la CAP et les avancements un bel outil de pilotage, sérieux moteur de ses ressources humaines !!

Nous comptons sur cette prise de conscience pour la prochaine CAP d'avancement de grade !

